

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 4

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

377 591 060 RCS Bourg-en-Bresse.

ELYT 3.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 146115 EUR.

Adresse : 70, impasse des Barmettes, Zone Artisanale des 2b, 01360 Béligneux.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION _____ I -

Sociétés participant à l'opération : . Société Absorbante : F2A - FABRICATION AÉRAULIQUE ET ACOUSTIQUE, société par actions simplifiée au capital de 1.900.085 euros, dont le siège social est situé à BELIGNEUX (01360) 70 impasse des Barmettes - ZA des 2 B (498.868.918 RCS BOURG EN BRESSE), . Société Absorbée : ELYT 3, société par actions simplifiée au capital de 146.115 euros, dont le siège social est situé à BELIGNEUX (01360) 70 impasse des Barmettes - ZA des 2 B (377.591.060 RCS BOURG EN BRESSE), II - Evaluation de l'actif et du passif : Suivant ASSP en date du 15 février 2018, il a été prévu l'apport à titre de fusion, au profit de la Société F2A - FABRICATION AÉRAULIQUE ET ACOUSTIQUE, de tout l'actif de la société ELYT 3, évalué à 3.993.192 euros, et la prise en charge du passif de la Société Absorbée par la Société Absorbante, évalué à 2.561.827 euros, soit un apport net de 1.431.365 euros, et ce, avec effet au 1er octobre 2017. III - La Société Absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, il n'y aura pas lieu à la rémunération des apports et il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société absorbante. IV - Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE le 16 février 2018. POUR AVIS : le représentant légal des sociétés Absorbante et Absorbée.